

RÉUNION DU 6 MAI 2021

Le 6 mai 2021 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, M. François Cardin, Mmes Annick Minerbe, Rachel Minerbe, M. Bertrand Lecoeur, Mme Mariette Gardie, M. Sébastien Lemonchois, Lionel Lepourry, Paul Quinette Mme Lise Bourdon.

Absents : /

Absents excusés : 2 – M. François Cardin, Mme Clothilde Lepourry

Secrétaire de séance : Mme Chantal Lelavechef

Date de convocation : 30 avril 2021 affichée le 30 avril 2021

Les comptes rendus des réunions des 4 mars et 1^{er} avril 2021 ont été approuvés à l'unanimité des présents.

COMMUNICATION DU MAIRE

- Elections : la préfecture a adressé une demande afin de lister les noms des assesseurs, élus, personnel, pour prévoir une vaccination de ces personnes.
- Pour information, la commune emploie 13 agents. Deux agents ont moins de 50 ans. M. Daniel Collette part à la retraite au 1^{er} octobre 2021, Mme Jocelyne Lepaisant part à la retraite le 1^{er} août 2021 et Mme Yolande Guilbert souhaite arrêter l'activité de la garderie de Saint-Georges-de-Bohon au 1^{er} septembre 2021.
- Cérémonies du 8 Mai auront lieu avec un effectif réduit.
- Mme Paulette Mesnil est décédée cette semaine.
- Le contrat pour le distributeur à pains a été signé avec les nouveaux boulangers à hauteur de 200 € par mois.
- M. le maire de Carentan souhaite récupérer la compétence de la restauration scolaire gérée actuellement par la communauté de communes de la Baie du Cotentin.
- Un cabinet de la maison médicale devrait être loué à une kinésithérapeute qui souhaite s'installer dans la commune à compter du 1^{er} juin 2021.

DELIB N° 2021.05.01 – LOCATION D'UN CABINET MEDICAL – Rapporteur : Jean-Pierre JACQUET

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, informe le conseil municipal que le cabinet médical vacant a été demandé en location par Mme Martine Vandeveld, kinésithérapeute, qui souhaite s'installer au 1^{er} juin 2021. Il est prévu de donner les clés au 15 mai 2021.

M. le maire propose de louer ce cabinet à hauteur d'un loyer mensuel de 450 € auquel il faut y ajouter un montant de provision de charges de 50 € mensuels. Il propose une gratuité pour le mois de juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide

- décide de fixer le montant du loyer mensuel à 450 € auquel il faut ajouter des charges mensuelles à hauteur de 50 €, suivant l'indice T1 du 1^{er} trimestre du coût de la construction, indice de référence T1 2020 de 1770.

- autoriser l'office notarial à rédiger un bail suivant ces termes,
- autoriser M. le maire à signer le bail et tous les documents annexes.

DELIB N° 2021.05.02 – VOTE DES SUBVENTIONS – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de voter les subventions suivant le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	VOTE 2021
Elan sportif des marais Terre-et-Marais/Marchésieux	3 850.00
AMC Athlétisme dans les marais de Carentan	1 200.00
Association "La Saint-Hubert saintignaise"	100.00
Association "Les Dynamic's"	200.00
Association "La Boule saintignaise"	100.00
Association des parents d'élèves de l'école de Terre et Marais	1 500.00
Comité Normandie Bavière	100.00
Association "Ouvrages de Dames" à Sainteny	100.00
Comité des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon	300.00
Association "Art floral" Saint-Georges-de-Bohon	100.00
Hors communes	
Amicale des donneurs de sang de Carentan et sa région	100.00
Association des jeunes sapeurs-pompiers de Carentan	100.00
Association des visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers	100.00
Comice agricole du canton de Carentan	100.00
Association Prévention routière – Comité de la Manche	40.00
Les restos du cœur de la Manche	100.00
Banque alimentaire	100.00
TOTAL	8 190.00

Les associations des anciens combattants de Sainteny et de Saint-Georges-de-Bohon ne souhaitent pas de subvention mais demandent la participation de la commune aux verres de l'amitié et le financement des gerbes déposées lors des cérémonies commémoratives des mois de mai et novembre.

DELIB N° 2021.05.03 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE n° 1 – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire rappelle que par délibération en date du 11 février 2021, le Conseil Municipal s'était engagé à ouvrir, par anticipation, les crédits au compte 203 – Etudes, pour un montant de 3 420.00 €, notamment pour pouvoir régler la facture de la société SICEE Ingénierie correspondant aux frais d'étude pour la réhabilitation des réseaux des eaux usées rue de la 83^e division et des Sablons.

Or, dans l'élaboration du budget primitif 2021, ces crédits ont été oubliés. Il convient donc de rétablir la situation en prenant une décision modificative du budget qui intègre cette dépense.

Après avoir entendu ces propos et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'augmenter les crédits suivants :

Désignation	Budget avant DM	Augmentation / Diminution	Budget après DM
2315 : Installation, matériel et outillage	77 000.72 €	- 3 420.00 €	73 580.72 €
203 : Etudes	00.00 €	+ 3 420.00 €	3 420.00 €

DELIB 2021.05.04 - PRET CAISSE D'EPARGNE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, 16 voix pour, 1 abstention, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer la réhabilitation du bâtiment de l'ancien groupe scolaire de Saint-Georges-de-Bohon, la commune de Terre-et-Marais décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000.00 € - cinq cent mille euros
- Taux : 0.85 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances : constantes
- Commission d'engagement : 500.00 €

Article 2 :

M. Le Maire de la commune de Terre-et-Marais est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Terre-et-Marais décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

SIGNATURE D'UN PRET RELAIS – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal que le prêt relais se fera auprès de la Caisse d'Epargne, lorsque celui-ci s'avérera nécessaire pour le règlement des factures.

DELIB 2021.05.05 – CCBDC – TRANSFERT DE LA COMPETENCE 'MOBILITE' – Rapporteur : Gilbert Michel

Lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) du 30 mars 2021, il a été proposé que la CCBDC se voie transférer la compétence « Mobilité ».

M. Gilbert Michel rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 réforme en profondeur l'organisation des mobilités dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire national en autorités effectives en matière de mobilité, que l'on appelle des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Afin de répondre à cet objectif, la LOM renforce le couple Région-EPCI.

Depuis sa promulgation, la LOM introduit pour les Communautés de Communes le choix de s'emparer ou non de la compétence d'organisation des mobilités, qui donne le statut d'AOM à l'intercommunalité. Si la Communauté de Communes décide de ne pas prendre la compétence mobilité, c'est la Région qui deviendra automatiquement compétente en la matière sur le territoire communautaire. La Communauté de Communes a, en outre, identifié la mobilité comme un enjeu important pour le développement du territoire puisqu'elle a mené en 2019/2020 une étude portant sur la faisabilité d'un Pôle d'Echange Multimodal et sur les besoins et attentes du territoire en termes de mobilité. Cette étude a conclu à la nécessité de mettre en œuvre de solutions de mobilité propres au territoire, assorti d'un plan d'actions.

M. Gilbert Michel rappelle que l'objectif de la prise de compétence par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vise à compléter l'offre régionale existante et n'a pas pour objectif de reprendre la mise en œuvre des services de transports intégralement organisé sur son ressort territorial par la région.

L'approbation du transfert de la compétence mobilité, entraînera la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'**article 6** :

C « Compétences facultatives » :

Paragraphe **C9** n'est plus « transport de proximité » mais devient « **Mobilité** », conformément à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Vu la délibération n° 1058 du Conseil communautaire du 30 mars 2021, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la CCBDC afin qu'elles se prononcent sur l'exercice d'une nouvelle compétence qui serait intégrée dans les compétences facultatives et s'intitulerait comme suit : C9 « Mobilité ».

Après avoir entendu l'exposé de Gilbert Michel, les membres du conseil municipal de Terre et Marais, à bulletin secret, en date du 6 mai 2021, 3 voix pour, 5 voix contre, 9 abstentions, s'opposent au transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

DELIB 2021.05.06 – PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES – Rapporteur : Chantal Lelavechef

M. Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental demandant une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), action répondant à des besoins individuels en matière de subsistance (difficulté pour se nourrir ou s'habiller par exemple) et d'insertion professionnelle (frais kilométriques, vêtements/outils professionnels, permis de conduire, ...). Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, de l'insertion professionnelle mais aussi des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes.

La participation demandée peut s'élever à 0.23 € par habitant ou par un montant forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de donner suite à la demande de fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour un montant de 0.23 x 1 327 habitants soit 305.21 €.

DELIB 2021.05.07 – BAUX RURAUX – MODIFICATION D'UN LOCATAIRE – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge des affaires rurales, informe le conseil municipal que suite à la décision du conseil municipal de renouveler la parcelle B9 du marais de Bléhou à M. Jean-Louis Lemarinel, exploitant agricole, domicilié au 8 Village La Haute Cour – Sainteny - 50500 Terre et Marais, suivant la délibération 2020.11.03 du 3 décembre 2020. Ce dernier demande à ce que le bail de location soit mise au nom de son fils, M. Frédéric Lemarinel domicilié 10 La Haute Cour – Sainteny – 50500 Terre et Marais.

La conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour reporter la location au nom de M. Frédéric Lemarinel domicilié 10 La Haute Cour – Sainteny – 50500 Terre et Marais et autorise le maire à établir un bail de la parcelle B9 du marais de Bléhou à son nom.

DELIB 2021.05.08 – LISTE DES DEPENSES A INSCRIRE DANS LE COMPTE FETES ET CEREMONIES – rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération a été votée lors de la réunion du 22 mai 2019 listant les dépenses à inscrire au compte 6232 'fêtes et cérémonies' selon les indications suivantes :

- les cadeaux de naissance, mariage, décès des élus et personnel communal,
- les évènements spécifiques tels que la remise de médailles pour les élus et le personnel communal,

- fleurs et gerbes pour les différents évènements (mariage, décès, décorations, etc.) des élus et personnel communal, les cérémonies patriotiques
- l'épicerie pour les commémorations du 8 mai et 11 novembre, cérémonies patriotiques, vœux, etc. organisées par la commune,
- l'épicerie pour les repas notamment lors des élections,
- les repas des aînés à compter du 1^{er} janvier 2020,
- les dépenses afférentes au CCAS lorsque celui-ci sera dissous et remis au budget communal

Il demande à ce que soit rajouté à cette liste les cas suivants :

- Bons d'achats pour des stagiaires,
- Gardiennage des églises,
- Bénévolat auprès de la médiathèque,
- Les dépenses liées aux anciennes actions afférentes au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour rajouter les différents cas proposés à la liste initialement établie.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME – Rapporteur : Alain Langlois

Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

PHOTOCOPIEURS DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA MAIRIE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire rappelle que la mairie assure le fonctionnement de deux photocopieurs :

- Celui de la mairie, en location
- Celui du groupe scolaire, en achat

M. le maire informe le conseil municipal des différentes démarches faites auprès des fournisseurs et les prix proposés pour la location et/ou l'achat d'un nouvel appareil.

Au vu des chiffres présentés, Messieurs Lionnel Lepourry et Paul Quinette considèrent que les montants restent encore élevés et se proposent de faire une seconde étude. Après concertations, M. le maire reste en attente de la nouvelle proposition faite par lesdits élus. Le sujet est donc reporté.

DELIB 2021.05.09 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT GEORGES DE BOHON – AVENANT n° 1 – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois, maire délégué en charge des travaux, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouvel avenant pour M. Alouane, architecte à Agneaux, pour l'ajustement des honoraires dû à l'augmentation du prix global du marché.

L'avenant s'élève à la somme de 19 678.15 € HT soit 23 613.78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour la signature dudit avenant et donne tout pouvoir à M. le maire pour la signature de tout document y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lionnel Lepourry :

- remarque que les travaux réalisés au niveau du parking de la boucherie et de l'épicerie ne sont pas propres (découpe mal réalisée et différenciation de couleur),
- demande quand aura lieu la prochaine réunion de travaux,
- souhaite que des bacs supplémentaires soient mis au niveau de l'aire de tri,
- voudrait connaître la date de branchement de la vidéo au niveau de l'aire de tri,
- demande l'autorisation de couper les branches au niveau du syndicat d'eau
- informe que l'enseigne de la pharmacie de M. Holat a été démontée et stockée dans l'atelier municipal.

Il est demandé la suite du dossier de la maison située rue de la Bucaille.

La question est posée quant aux cérémonies du 6 juin. Elles pourraient avoir lieu le 5 juin mais la mairie est en attente de la réponse de M. Jean-Paul Pitou ;

Elections départementales et régionales.

Les bureaux sont constitués ainsi, sauf changements de dernière minute :

Elections du 20 juin 2021

Mme Chantal Lelavechef est polyvalente. Il a été décidé de faire un bureau unique pour chaque journée

Bureau de vote de Sainteny

Jean-Pierre Jacquet
Nelly Bataille (suppléante)
Marianne Gardie
Annick Minerbe
Bertrand Lecoœur
Rachel Minerbe
Nathalie Muller
François Cardin

Bureau de vote de Saint-Georges-de-Bohon

Alain Langlois
Sébastien Lemonchois
Lionnel Lepourry
Paul Quinette
Florent Silières
Gilbert Michel

Elections du 27 juin 2021

Mme Chantal Lelavechef est polyvalente

Bureau de vote de Sainteny

Alain Langlois
François Poisson
Lise Bourdon
Sébastien Lemonchois
Lionnel Lepourry
Florent Silières
Gilbert Michel
Clothilde Lepourry

Bureau de vote de Saint-Georges-de-Bohon

Jean-Pierre Jacquet
Nelly Bataille
Marianne Gardie
Annick Minerbe
Bertrand Lecoœur
Nathalie Muller